



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Beauvais, le 9 Mai 2016.

*Spier*  
L'Inspecteur d'académie  
Directeur Académique des Services de l'Éducation  
Nationale de l'Oise

A

Direction Départementale de l'Équipement  
des territoires  
Service de l'aménagement, de l'urbanisme et  
de l'énergie  
40 rue Jean Racine  
BP 317  
60021 BEAUVAIS cedex

A l'attention de Monsieur CARIN Stéphane

Direction des Services  
Départementaux de  
l'Éducation Nationale de  
l'Oise

**Objet : Révision du Plan d'Occupation des Sols de la commune de ST SULPICE**

**Réfer : votre courrier en date du 26 février 2016**

Division de l'Organisation  
Scolaire  
Bureau de l'enseignement  
du 1<sup>er</sup> degré

Dossier suivi par :  
Carole THIROUX

Par courrier visé en référence, vous avez bien voulu me transmettre la demande de révision du POS de la commune de ST SULPICE prescrit en date du 06 octobre 2015.

Après avoir pris l'attache de Madame l'Inspectrice de l'Éducation nationale de la circonscription de BEAUVAIS SUD, celle-ci n'émet aucune observation particulière si les servitudes d'utilité publique recensées sur le territoire communal ont été prises en compte :

Réf. : N° *616* - 2015-2016

Tél. : 03.44.06.45.32  
Fax : 03.44.48.67.25  
Mél : ce.dosip60-div@ac-  
amiens.fr

22, avenue Victor Hugo  
60025 BEAUVAIS CEDEX

- Servitude d'utilité publique de type 1 : protection contre les perturbations électromagnétiques : France Télécom,
- Servitude d'utilité publique de type 2 : protection contre les obstacles,
- Servitude d'utilité publique de type PTH2LH : protection contre les obstacles pour liaison hertzienne.



Jacky CRÉPIN